

Paris, le vendredi 5 juin 2014

**Monsieur le Président-directeur général de l'Inserm,**

**Objet : subvention INSERM au CAES**

Par ce courrier, nous voulons attirer votre attention sur la situation sociale des salariés de l'Inserm qui subissent le blocage des salaires, une perte de pouvoir d'achat et qui sont souvent touchés, dans leur famille, par le chômage. Pour pouvoir prétendre à des vacances, aux loisirs, au sport et à la culture, les salariés et retraités de l'Inserm sont de plus en plus nombreux à s'adresser au CAES qui doit assurer une part importante de l'action sociale à l'Inserm.

Dans notre société, les familles monoparentales sont de plus en plus nombreuses, les femmes en assumant le plus souvent la charge, générant de ce fait une forte inégalité au niveau professionnel. Ces inégalités hommes/femmes sont très fortes dans notre organisme comme le montre le Bilan Social de l'Inserm.

Ainsi, une part significative des prestations du CAES est dédiée à l'enfance et la jeunesse. Ces prestations ont considérablement évolué ces dernières années vers une demande d'un nombre de plus en plus important de salariés. Le développement de l'action sociale, en particulier vers la jeunesse, est donc un outil majeur de lutte contre les inégalités professionnelles Hommes / Femmes.

Les départs à la retraite et leur remplacement par des salariés rémunérés sur les premiers échelons des grilles indiciaires ainsi que l'augmentation du nombre de personnels précaires (CDD et vacataires) se traduisent par un rajeunissement de la population de l'Inserm et une diminution de la masse salariale. Proposer un environnement social de qualité est indispensable pour répondre aux besoins de cette population plus jeune dont le revenu est plus bas que celui de ses aînés. Cet environnement social est également un élément majeur de l'attractivité de notre organisme vis-à-vis des futures générations de salariés.

L'Inserm peut répondre à ces besoins en s'engageant, pour les années à venir, à poursuivre l'effort de développement de l'action sociale gérée par le CAES.

Pour cette raison, **les organisations syndicales signataires revendiquent, pour la période du mandat 2016-2019, la mise en place d'un plan pluriannuel de financement portant les moyens mis à disposition du CAES à 1% de la masse salariale des salariés rémunérés par l'Inserm (fonctionnaires, CDD et vacataires).**

Vous souhaitant sensible à notre revendication et dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

**Les bureaux INSERM du SNTRS CGT – SNCS FSU - SGEN CFTD Recherche  
EPST – SNIRS CGC**